



## **Ajout d'un mélange en cuve Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10**

**N° de demande :** 2007-8672  
**Catégorie :** Ajout d'un mélange en cuve  
**Produit :** Herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo  
**N° d'homologation :** 25496  
**Matière active (m.a.) :** Imazamox 70 % e.a.  
**N° de document de l'ARLA :** 1591100

### **Contexte**

L'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo (Solo WDG Herbicide) est homologué depuis le 10 novembre 1998 pour la vente dans les provinces des Prairies et dans la partie de la région de la rivière de la Paix située en Colombie-Britannique seulement, pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de pois des champs, de canola résistant à l'imazamox et à l'imazéthapyr, et des lentilles tolérantes à ces deux matières actives. Le produit peut être appliqué en postlevée à raison de 15 ou 20 g e.a./ha. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo (n° d'homologation 25496) afin d'y inclure un mélange en cuve avec l'herbicide liquide Basagran Forté (Basagran Forté Liquid Herbicide) (n° d'homologation 22006), qui contient 480 g/L de bentazone, et une source d'azote (NAU 28 % ou sulfate d'ammonium) pour utilisation dans les cultures de pois des champs contre les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette du produit ainsi que les ressemis spontanés de canola, (y compris les variétés tolérantes à l'imidazolinone comme Clearfield<sup>MD</sup>) et les biotypes résistants de moutarde des champs du groupe 2, qui sont mentionnés sur l'étiquette de l'herbicide liquide Basagran Forté.

## **Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale**

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification à la chimie du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas requises étant donné que le profil d'emploi, y compris les cultures traitées, ainsi que les doses et le calendrier d'application des produits composant le mélange sont inchangés.

## **Évaluation de la valeur**

Le titulaire a présenté des données issues de 10 essais sur le terrain réalisés en 2007 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. L'efficacité du mélange en cuve proposé et son innocuité pour les cultures ont été directement comparées à celles de produits homologués utilisés seuls, à savoir l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo (n° d'homologation 25496), l'herbicide liquide Basagran (n° d'homologation 22006) et l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Odyssey (n° d'homologation 25111).

L'efficacité du mélange en cuve proposé est acceptable et comparable à celle des traitements homologués avec l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo et l'herbicide liquide Basagran utilisés seuls pour lutter contre les espèces de mauvaises herbes figurant sur l'étiquette de l'herbicide Solo, ainsi que contre la moutarde des champs résistante aux herbicides du groupe 2 et les ressemis spontanés de canola tolérant à l'imazamox figurant sur l'étiquette de l'herbicide Basagran Forté. L'efficacité est également acceptable et comparable en ce qui concerne l'innocuité des cultures, évaluée sous la forme des dommages aux cultures et du rendement des cultures.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'étiquette de l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo pour y inclure un mélange en cuve avec l'herbicide liquide Basagran Forté et 28 % NAU.

## **Référence**

PMRA#1516544      BASF Canada Inc. 2007. Solo WDG Herbicide: Application for Solo WDG Herbicide + Basagran Forte Liquid Herbicide + 28% UAN in field pea. DACO: 10.3.2, 10.2.3.3 Pg. 26.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.